

COMMUNE DE LADOIX-SERRIGNY
COMPTE-RENDU DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 décembre 2015

AFFICHAGE DE L'ORDRE DU JOUR DE CETTE REUNION :

2 décembre 2015

L'an deux mille quinze et le neuf décembre à vingt heures, le Conseil Municipal de LADOIX-SERRIGNY régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Vincent LUCOTTE, Maire.

Présents : M. Vincent LUCOTTE, Mme Chantal GAUTHRAY MM. Alain GEROME, Emilien DURIGON, Mme Marie-Claude DURAND, M. Laurent MURAT, Mme Joëlle BAZOT-BOUDOT, MM. Gaston RAVAUT, Philippe JACQUELIN, Mme Agnès MARCHETTO, MM. Pierre HENNINGER, Pascal MINGUET, Jérôme FOL, Mmes Alexandra CAGNA, Corinne GARREAU, Aline KUTTER, Fanny GAGNEUR, Sabrina MENDOWSKI, M. Pierre-François MALDANT

Secrétaire de séance : Mme Sabrina MENDOWSKI

Le compte rendu de la séance précédente, après lecture, est approuvé à l'unanimité.

- 1) *Décision modificative n°2*
- 2) *Fonds de concours travaux Siceco Rénovation EP 2015 2^{ème} tranche*
- 3) *Avis dur le projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale*
- 4) *Servitude au bénéfice de la commune*
- 5) *Travaux en régie année 2015*
- 6) *Déclassement de voiries*
- 7) *DETR 2016 Vestiaires*
- 8) *Projet vestiaires subvention Euro 2016*
- 9) *Dénomination d'une rue*

- 1) **Décision modificative n°2**
(2015/071)

Au cours de l'année 2015, plusieurs agents non-titulaires ont été recrutés pour pourvoir aux absences dues à des congés maladie du personnel titulaire. En conséquence et pour pouvoir régler les salaires de décembre 2015, le Conseil Municipal **DÉCIDE**, à l'unanimité d'ouvrir les crédits nécessaires au budget Principal.

- 2) **Fonds de concours travaux SICECO Rénovation EP 2015 2^{ème} tranche**
(2015/072)

Le Maire rappelle au conseil municipal la délibération du 28 octobre 2015 par laquelle il avait été accepté les travaux de rénovation des luminaires 2015 (2ème tranche) Impasses des Gavroches et des Provinage. Les coûts incombant à la commune étant supérieurs à ceux indiqués dans le plan de financement d'octobre dernier, un décompte sur devis est présenté pour acceptation.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité **DEMANDE** au SICECO la réalisation de ces travaux dont le montant s'élève à 20 651.30 € et la contribution de la commune est évaluée à 8 827.63 €.

3) Avis dur le projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale
(2015/073)

Monsieur le Maire présente le dossier du projet de schéma départemental de coopération intercommunale et demande l'avis des élus sur la motion présentée par le SICECO relative au Schéma Départemental de Coopération Intercommunale -SDCI-, visant à une extension de son périmètre afin d'accueillir les 24 communes du SIERT de PLOMBIERES LES DIJON de manière à gérer la distribution d'électricité pour l'ensemble de la Côte d'Or, hors périmètre de la Communauté Urbaine du Grand DIJON. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à raison de 15 voix pour (M. Vincent LUCOTTE, Mme Chantal GAUTHRAY MM. Alain GEROME, Emilien DURIGON, Mme Marie-Claude DURAND, MM. Gaston RAVAUT, Philippe JACQUELIN, Mme Agnès MARCHETTO, MM. Pierre HENNINGER, Pascal MINGUET, Jérôme FOL, Mmes Alexandra CAGNA, Aline KUTTER, Sabrina MENDOWSKI, M. Pierre-François MALDANT) et 4 abstentions (M. Laurent MURAT, Mmes Joëlle BAZOT-BOUDOT, Corinne GARREAU, Fanny GAGNEUR) **ÉMET** un avis favorable sur cette motion.

4) Servitude au bénéfice de la commune
(2015/074)

M. le Maire expose à l'assemblée que suite aux travaux de voirie actuellement en cours route de Ruffey, il convient de traverser la parcelle cadastrée ZB 219 appartenant à M. Mme EPPLE pour installer une canalisation enterrée des eaux pluviales.

Pour permettre l'implantation de cette canalisation et son raccordement, M. Mme EPPLE ont donné leur accord par la constitution d'une servitude de passage en tréfonds sur leur propriété.

Le conseil municipal de LADOIX-SERRIGNY, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **AUTORISE** le Maire à signer la convention correspondante.

5) Travaux en régie année 2015
(2015/075)

Monsieur le Maire présente aux conseillers les travaux en régie effectués par les agents du service technique au cours de l'année 2015. Il rappelle que les travaux en régie doivent être réalisés par des agents communaux et non une entreprise et avoir un caractère durable.

Le reversement de ces travaux réalisés en régie permet d'éviter que les résultats de fonctionnement de l'exercice ne soient grevés de charge d'investissement. Une opération d'ordre budgétaire est nécessaire.

Le conseil municipal est invité à autoriser le reversement en section d'investissement des travaux réalisés au cours de l'exercice, en prévoyant l'inscription des crédits budgétaires permettant ce reversement. Le montant de 4 932.27 € correspond à la reprise des dépenses constatées en comptabilité de fournitures réalisées au cours de l'exercice qui répondent aux conditions citées ci-dessus et des heures de main d'œuvre consacrées à la réalisation des travaux en régie par les agents du service technique.

6) Déclassement de voiries
(2015/076)

M. le Maire présente une liste de parcelles à classer dans le domaine public communal ou à reclasser dans le domaine privé de la commune.

Convenant de respecter une procédure bien spécifique, le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité **DÉCIDE** de lancer la procédure correspondante.

7) **DETR 2016**
(2015/077)

Le conseil municipal adopte à l'unanimité le principe de l'opération de la création de vestiaires pour un montant estimatif de 168 890.44 € HT.

Il sollicite l'aide de l'Etat au titre de la DETR. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **AUTORISE** le Maire à signer les actes à intervenir après délivrance de l'accusé de réception de dossier complet par les services de la sous-préfecture
- **DIT** que les crédits nécessaires à la réalisation de l'opération seront inscrits au budget 2016.

8) **Projet vestiaires subvention Euro 2016**
(2015/078)

M. Laurent MURAT présente au Conseil Municipal un projet de création des vestiaires du terrain de football pour l'accueil dans de bonnes conditions des joueurs, arbitres, dirigeants et supporters du FCCL (Football Club Corgoloin Ladoix) et des équipes extérieures.

Le montant prévisionnel des travaux s'élève à 168 890.44 € HT et une subvention d'un montant de 20 % est susceptible d'être attribuée par le District de Football de Côte d'Or.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité **SOLLICITE** une subvention auprès du District de Football et donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer toute pièce relative à ce dossier. Les crédits nécessaires seront inscrits au BP 2016

9) **Dénomination d'une rue**
(2015/079)

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil municipal qu'il convient de dénommer une nouvelle voie reliant la RD 20 A et la route de Bavant, du nom de "Route des Essarts".

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité **DÉCIDE** d'entériner ce choix.

Questions diverses

La séance débute par une minute de silence en hommage aux victimes des attentats de Paris.

En ce qui concerne le compte-rendu des décisions prises par le Maire dans le cadre de la délégation (Article L 2122-22 du CGCT Code Général des Collectivités Territoriales) l'assemblée est informée que le maire a renoncé à exercer le droit de préemption urbain suite aux dépôts des déclarations d'intention d'aliéner (DIA) concernant les biens suivants :

- Le 3 novembre 2015 pour le 16 Route de Beaune,
- Le 4 novembre 2015 pour le 43 Route de Ruffey
- Le 4 novembre 2015 pour le 26 Avenue de Corton
- Le 9 novembre 2015 pour le 21 Rue du Château
- Le 16 novembre 2015 pour Route de Dijon au hameau de Buisson

Les devis suivants ont été signés :

- 29 octobre 2015 SPORT COMM : 2 452.93 € Cages de but de foot
- 30 octobre 2015 CEEC : 3 580.80 € Frise Illuminations Noël
- 30 octobre 2015 D. GAUDILLAT : 709.44 € Travaux électriques pour illuminations
- 4 novembre 2015 FAUPIN : 693 € Taille haies (suite cambriolage)
- 4 novembre 2015 FAUPIN : 800 € Souffleur feuilles (suite cambriolage)
- 20 novembre 2015 MANUTAN : 116.80 € Cendrier mural maisons des associations
- 12 novembre 2015 ROUGEOT : 1 800 € Réfection îlot milieu chaussée suite sinistre
- 4 décembre 2015 ELECTRO BEAUNE : 405 € Lave-linge école maternelle

M. Jérôme FOL attire l'attention sur l'implantation des îlots sur la Route Départementale 974, car dernièrement un véhicule a perdu un bloc de pierre.

Mme Marie-Claude DURAND présente un projet de création d'un parking représentant 94 places à la zone des Lauchères. Le coût de ce projet s'élèverait à 63 910 € HT, Mme DURAND et M. le Maire ont reçu des représentants de la gendarmerie, du conseil départemental et de la prévention routière dernièrement. Des modifications concernant la sécurité ont été apportées au projet comme la pose de chicanes. Ce projet avait été étudié en amont par le groupe de travail « sports et nature », la commission voirie prendra le relais dans l'instruction de ce projet pouvant bénéficier de subventions comme les amendes de police.

M. le Maire rappelle que Mme Agnès MARCHETTO ayant participé au groupe de travail « sports et nature » avait attiré l'attention sur la création des espaces verts de ce parking. En effet, cela allait être une charge de travail supplémentaire pour l'équipe technique pour l'entretien de ces nouveaux espaces, en conséquence, le projet a donc été modifié.

M. Jérôme FOL attire l'attention sur l'enlèvement des gabions et l'arrivée des gens du voyage.

M. le Maire demande l'avis du conseil municipal sur la poursuite d'étude de ce projet de parking. Le conseil municipal émet à l'unanimité un avis favorable à la poursuite de cette étude.

Un tour de table est fait afin de faire le point sur les derniers travaux des commissions. Mme Chantal GAUTHRAY n'a pas réuni de commission depuis fin octobre. M. Alain GEROME informe les élus que les travaux de voirie Route de Ruffey et Rue de la Toppe au vert sont pratiquement terminés. Afin de programmer les travaux 2016, il réunira la commission voirie samedi 12 décembre prochain, il invite les conseillers qui le souhaitent à participer à cette réunion.

M. Alain GEROME informe le conseil que M. Vincent BONNIN, technicien, sera présent en mairie, pour travailler sur les dossiers administratifs, quelques après-midi de plus sur la période de décembre à avril.

M. Emilien DURIGON pense réunir la commission « patrimoine » en janvier prochain afin de travailler sur la réhabilitation et/ou la destination de certains bâtiments. Il informe les élus qu'il a pris contact avec un bailleur social pour le devenir du bâtiment de la Cure.

Mme Marie-Claude DURAND n'a pas réuni de commission, mais suite à la réunion publique de mai dernier sur l'entretien de la Lauve, une réunion a été organisée entre la police de l'eau, le président du syndicat des rivières, le technicien des rivières et des élus. L'ordre du jour portait sur l'entretien de la cunette. Au cours de l'année 2016, la commune rencontrera les différents propriétaires riverains de la cunette pour aborder l'entretien de cet ouvrage.

M. Jérôme FOL, délégué du syndicat mixte d'aménagement de la Bouzaize, de la Lauve et du Rhoin fait part aux élus des dernières décisions du syndicat. Plusieurs travaux sont programmés pour l'année 2016 : gestion des dépôts sédimentaires de la Lauve (rue du Bief et devant le Château, Entretien ponctuel de la ripisylve (enlèvement d'un arbre vers le pont de chemin de fer) et restauration physique du lit mineur de la Lauve (source et modification de l'enrochement à la naissance de la cunette). Il fait part de l'augmentation de la cotisation annuelle de la Communauté d'Agglomération pour la contribution aux dépenses du syndicat.

M. Laurent MURAT a réuni la commission vie associative et culturelle et communique les différents rendez-vous pour 2016 : 13 juillet, marché aux fleurs, forum des associations, une démonstration skate park avec des professionnels, la fête de la musique....

Il revient sur le dernier speed-booking où peu de personnes étaient présentes mais qui fût encore un moment riche de partage de lecture.

Il propose de recevoir les jumeaux d'El Pla del Penedes en 2016, en effet le 25^{ème} anniversaire ayant eu lieu à LADOIX-SERRIGNY, le 30^{ème} devant avoir lieu en 2018 serait organisé en Espagne. Le conseil émet un avis favorable à cette idée.

Dans le cadre des manifestations culturelles et animations communales, le maire va créer une régie supplémentaire. Pour cela il convient de nommer deux régisseurs, un titulaire et un suppléant. Mmes BAZOT-BOUDOT et MENDOWSKI acceptent de s'occuper de cette régie. Elles seront présentes pour l'encaissement de l'argent aux diverses manifestations payantes.

M. le Maire informe le conseil que le centre de gestion de la fonction publique territoriale a émis un avis favorable à la mise en place d'un compte épargne temps.

Il est rappelé aux élus les différents rendez-vous de fin d'année : distribution des colis de fin d'année aux personnes de plus de 70 ans, remerciements téléthon, la distribution des sacs poubelles et la collecte au profit des « restos du cœur », récompense des sportifs, Noël des employés, les vœux du maire.

M. le Maire rappelle la décision de Mme Fanny GAGNEUR d'abandonner pour raisons professionnelles la gestion du bulletin municipal. Pour le dernier trimestre de l'année 2015 il informe le conseil qu'il a pris en charge l'organisation (aidé par la commission) de la prochaine édition. Il demande aux élus si quelqu'un souhaite s'en occuper à partir de janvier 2016.

M. le Maire informe le conseil que le budget sera voté le 30 mars 2016. Afin de préparer diverses réunions des commissions finances, il a demandé aux adjoints de finaliser leurs projets pour la fin du mois de janvier prochain. Il attend de chacun des propositions et/ou devis chiffrés.

M. Jérôme FOL s'interroge sur les commentaires figurant sur la page Facebook de la commune, il a été interpellé sur des articles et des commentaires qui n'apparaissent plus. MM. Pascal MINGUET et Laurent MURAT lui répondent qu'ils s'autorisent à retirer certains commentaires à caractères discriminatoires, racistes...., mais pour le cas cité il n'en a rien été.

M. Gaston RAVAUT a été interrogé sur un problème de dispersion de cendres au jardin du souvenir. M. le Maire lui répond que le problème va être réglé puisque le règlement du cimetière de la commune n'était pas conforme à la législation en vigueur. La famille sera prévenue qu'elle peut disposer du jardin du souvenir.

La séance est levée à 23 h 05.

Vu par Nous, Vincent LUCOTTE, Maire de la Commune de LADOIX-SERRIGNY, pour être affiché le 14 décembre 2015 à la porte de la Mairie et sur les panneaux installés sur la voie publique, conformément aux prescriptions de l'article L 2121-25 du Code des Collectivités Territoriales.



Le Maire,